

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX  
Département de Maine-et-Loire

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit avril, à vingt heures**, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal de la Mairie), sous la présidence de Monsieur **AMIOT Romain, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs AMIOT Romain – LEROY Monique – CHUPIN Christophe – LE GALL Claire – ERTZSCHEID Jack – MORINIERE Olivier – VILLAIN Monique – GAUTIER Philippe – LEFILLATRE Jean-Christophe – GRELLIER POTAY Sylvie – MILLET Pierre-Jean – PONCET MENARD Chrystelle – LASNE Véronique – BESLOT Edouard et COICAUD Thomas.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs BAHOLET Céline – POTARD Claudine – MOCQ Christophe et MENARD Noémie.

Il est précisé que Madame LASNE Véronique a pris part aux débats et aux votes à 20h20 (point sur le dispositif Alimen'Terre – édition 2022-2023). Celle-ci avait donné un pouvoir à Madame LE GALL Claire, valable jusqu'à son arrivée en séance.

**Pouvoirs** : De Madame BAHOLET Céline à Madame VILLAIN Monique,  
De Madame POTARD Claudine à Madame LE GALL Claire,  
De Monsieur MOCQ Christophe à Monsieur ERTZSCHEID Jack,  
De Madame MENARD Noémie à Madame VILLAIN Monique.

**Secrétaire de séance** : Madame VILLAIN Monique.

Convocation du 22 avril 2022.

**Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 15**

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le **3 mai 2022**.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour au vu des délais à respecter en raison des manifestations à venir : Convention d'occupation précaire / fauchage de terrains. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (19 voix pour) la proposition de Monsieur le Maire.

**Délibération 2022-05-01      Dispositif Alimen'Terre – édition 2022 – 2023**

Madame Monique VILLAIN, Conseillère Municipale, présente le dispositif Alimen'Terre pour l'édition 2022 – 2023. Il s'agit d'un dispositif de sensibilisation des enfants à l'alimentation durable proposé et mené par Angers Loire Métropole et Papillote et compagnie, ces deux partenaires missionnant Unis-Cités pour la mise en œuvre. L'objectif du dispositif est de sensibiliser les enfants à l'alimentation responsable à travers une approche concrète et ludique sur 4 thématiques :

- Le gaspillage alimentaire,
- Les biodéchets,
- L'alimentation saine et durable,
- La réduction du plastique.



L'enjeu de ce dispositif est d'accélérer la transition écologique en accompagnant les changements de comportements à travers un outil de sensibilisation qui illustre des politiques de territoire d'Angers Loire Métropole : Contrat de Transition Ecologique – Projet Alimentaire de Territoire – Contrat Local de Santé et Contrat d'Objectif Déchet et Economie Circulaire. Par ailleurs, ce dispositif permet de répondre aux enjeux des lois EGALIM, AGEF et CLIMAT & RESILIANCE.

Madame VILLAIN précise que les différents acteurs intervenants sur le temps méridien, le temps périscolaire et le temps scolaire de la commune ont été sollicités afin de savoir s'ils étaient intéressés par la démarche et s'ils souhaitaient se mobiliser pour cette dernière. Les retours ont été positifs et il a été décidé d'ouvrir ce dispositif de sensibilisation aux élèves des classes élémentaires et maternelles.

En termes d'animation, il est prévu la présence d'une équipe d'animation (trinôme de volontaires en services civiques) qui sera présente 3 jours par semaine soit, sur la période de novembre 2022 à mi-février 2023 soit, sur la période de fin février 2023 à fin mai 2023.

Ainsi, Madame VILLAIN propose que la commune s'inscrive dans ce dispositif pour la rentrée prochaine (sous réserve de la disponibilité des places). Elle informe que 14 écoles pourront participer à ce dispositif en 2022-2023 et que le coût annuel s'élève à 76 200 €, cofinancé de la manière suivante :

▪ Etat :	20 000 €
▪ Unis-Cité :	8 000 €
▪ ALM :	16 000 €
▪ Papillote &Compagnie :	10 000 €

Pour compléter ce cofinancement, une participation de chaque commune est demandée pour chacune des écoles inscrites (en fonction du budget de fonctionnement). Pour Saint Martin du Fouilloux, la participation serait de 1 000 € (BP de fonctionnement compris entre 1 et 5 millions d'euros).

Dans le cadre de ce dispositif, une convention de partenariat entre la commune et Unis-Cité – Antenne d'Angers doit être conclue. Cette convention établit les conditions générales de partenariat et de coopération entre Unis-Cité et la commune dans la mise en œuvre commune du programme « Alimen'Terre ». Monsieur le Maire présente la convention et précise que certains points seront définis plus précisément au moment de la signature (notamment le référent opérationnel – les périodes retenues,...).

Au vu de la présentation réalisée et de l'intérêt de la collectivité de s'inscrire dans ce type de démarche en lien avec l'alimentation durable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Valide l'inscription du Groupe Scolaire Pierre Ménard au dispositif Alimen'Terre pour l'édition 2022 – 2023, avec une participation de 1 000 € à verser à Unis-Cité ;
- Valide les termes de la convention telle que présentée et jointe à la présente délibération, entre la commune et Unis-Cité (étant précisé qu'il est laissé à Monsieur le Maire le soin de compléter, en lien avec Unis-Cité, les derniers points de finalisation de cette dernière) ;
- Précise que dans le cas où le nombre de places serait insuffisant pour permettre l'inscription à cette édition, de valider l'inscription du Groupe Scolaire à l'édition 2023 – 2024 (en cas de renouvellement de l'opération) ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et Unis-Cité, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Madame Monique LEROY, Adjointe de la commune et conseillère communautaire d'Angers Loire Métropole présente les rapports d'activités 2019 et 2020 d'Angers Loire Métropole.

Elle fait part notamment des faits marquants suivants :

### RAPPORT 2019

#### Direction du Projet de Territoire et des Coopérations

- Lancement de groupes de travail avec les communes sur le Territoire intelligent ;
- Mise en place d'un extranet pour les communes ;
- Travail exploratoire sur la transformation en métropole (juridique, benchmark) ;
- Synthèse de l'évaluation du projet de territoire.

#### Direction des Assemblées et des Affaires Juridiques

- Prise en compte de la création de deux communes nouvelles : Rives-du-Loir-en-Anjou (regroupant Soucelles et Villevêque) et Saint-Léger-de-Linières (regroupant Saint-Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois).

#### Direction du Système d'Information et du Numérique

- Contribution significative au dialogue compétitif du projet de Territoire Intelligent ;
- Mise en œuvre d'une procédure partagée avec le service santé au travail pour l'équipement individuel en matériels ergonomiques (demande, diagnostic, prêts, acquisition).

#### Direction des Ressources Humaines

- Contribution significative au dialogue compétitif du projet de Territoire Intelligent ;
- Projet managérial et appropriation du projet « Territoire Intelligent » par les managers ;
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouveau dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, accompagné d'une refonte des emplois ;
- Mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- Mise en place des nouveaux contrats de protection sociale complémentaire, prévoyance et santé.

#### Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires

- Arrêt de projet de la révision générale n°1 PLUi (janvier 2020) ;
- Approbation du RLPI (janvier 2020) ;
- Finalisation du projet de feuille de route PAT (2020-2030) - 6 orientations-clés et 17 objectifs dont :
  - ✓ Développer et promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous ;
  - ✓ Réalisation d'un documentaire « Au cœur des basses vallées angevines » ;
  - ✓ Réalisation d'une enquête sur les pratiques alimentaires – avec plus de 3 800 répondants ;
  - ✓ Co-construction du Projet alimentaire avec plus de 60 acteurs du système alimentaire ;
  - ✓ Partenariat avec la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) pour la création d'un espace test agricole au lycée du Fresne ;
  - ✓ Sensibilisation de 500 enfants dans le cadre du programme pédagogique des Basses Vallées Angevine.

#### Direction Parcs, Jardins et Paysages

- Extension du périmètre de l'ENS (Espace naturel sensible) des parcs Saint-Nicolas avec le site de la Vilnière ;
- Ouverture de la boucle verte Saint Barthélémy d'Anjou/Angers.

#### Habitat - Logement

- Adoption en septembre 2019 et lancement auprès du grand public de la nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat « Mieux Chez Moi 2 ». Objectif : plus de 1 600 logements du parc privé rénovés d'ici 2022 ;
- Vers une offre de logements sociaux préfigurant les prochaines normes environnementales : mise en place d'une aide à la pierre locale pour inciter à la montée en compétence globale de toute la chaîne de

production de logements atteignant la cible E+ et C- (label d'État « bâtiments à énergie positive et réduction carbone ») : 126 PLUS PLAI (24 % des logements) ont atteint ce niveau en 2019.

### Mission Politique de la Ville

Les signataires ont adopté 5 engagements renforcés :

- Favoriser la réussite éducative ;
- Investir de manière renforcée l'inclusion numérique ;
- Rendre plus lisible les dispositifs existants en matière d'emploi et renforcer leur articulation pour construire des parcours personnalisés ;
- Favoriser l'apprentissage des savoirs de base ;
- Lancement de la consultation partenariale sur le contrat de mobilisation et de coordination local sur les violences sexistes et sexuelles en coordination avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et construction du plan d'actions avec les acteurs locaux ;
- Partenariat avec la préfecture pour la diffusion le 26 septembre 2019 du film « Tu iras au paradis » visant à sensibiliser les publics contre la radicalisation.

### Pôle de la Transition Énergétique

- Signature du CODEC (Contrat déchets et économie circulaire) avec l'ADEME - convention avec les Chambres consulaires pour lancement d'actions en lien avec le CODEC ;
- Installation du 1<sup>er</sup> composteur collectif partagé place Grégoire Bordillon (budget participatif 2018) ;
- Départ de la direction Missions Transversales du pôle transition énergétique pour être intégrée à la mission Territoire intelligent.

## **RAPPORT 2020**

### Direction des Assemblées et des Affaires Juridiques

- Baisse de 45 % du volume de plis sortants par rapport à 2019, du fait de la crise sanitaire.

### Direction du Système d'Information et du Numérique

Fortes sollicitations liées à l'épidémie de Covid-19 :

- Mise en place à grande échelle du télétravail (confinement) ;
- Déploiement de 92 ordinateurs portables et de smartphones en prêt pour le télétravail, développement et assistance Visio Teams. Permanence assurée en mode guichet à la DSIN depuis le début des épisodes de confinements successifs pour réceptionner les matériels commandés et pour dépanner les utilisateurs selon leurs contraintes de déplacements (attestations ou urgences) ;
- Adaptation de l'offre de service aux confinements tant en termes d'accompagnement (ateliers en distanciel), qu'en création d'espaces collaboratifs (Teams) et individuels de travail (OneDrive) ;
- Impact très important du Covid-19 sur l'avancement de certains projets (fermetures d'équipements publics, interventions sur site des prestataires décalées ou annulées, etc.) ;
- Diffusion auprès des usagers d'une application cartographique d'information de la collecte des déchets en période de Covid-19.

### Mission Financements Publics

- Phase importante dans la négociation de la nouvelle contractualisation FEDER, perturbée par la crise COVID - Un retard important dans la mise en œuvre des fonds et programmes européens est à déplorer, l'urgence ayant été de déterminer des plans de relance au niveau européen, national et régional pour soutenir et relancer l'économie - Contributions écrites lors des phases de concertation ;
- Dans le cadre du soutien à l'investissement local, mise en place d'une DSIL complémentaire (DSIL+) ayant généré 2 dossiers supplémentaires, pour un total de 1 361 265 M€, ainsi que d'un Plan de Relance Investissement Intercommunal par la Région, pour un total de 2 032 000 € sur 6 dossiers ;
- Réponse à des appels à projet des services déconcentrés de l'État dans le cadre de France Relance ;
- Premier tour des communes pour recenser les projets du mandat 2020-2026 à l'automne.

### Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires

- État des lieux du foncier mobilisable en espace urbain pour faciliter l'implantation de projets en agriculture urbaine ;
- 10 ateliers de concertation, 25 chantiers débattus, 147 propositions concrètes dans les fiches actions du PAT ;

- Réalisation d'une maquette pédagogique pour sensibiliser le grand public sur les enjeux biodiversité et crue sur le site des Basses vallées angevines.

### Territoire Intelligent

Objectifs et missions :

Favoriser l'accélération de la transition écologique du territoire en agissant notamment :

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public ;
- Réduire la consommation d'eau des parcs et des jardins ;
- Réduire l'empreinte carbone des services ;
- Optimiser les déplacements.

Faits marquants de l'année 2020

- Notification du marché TI le 9 mars 2020 ;
- Déploiement des premiers renouvellements d'éclairage public fin 2020.

### Habitat - Logement

- Malgré le climat peu porteur, ALM est le seul territoire de gestion régional à avoir atteint les objectifs délégués par l'Etat en matière de production HLM et consommé la dotation correspondante en totalité (1 656 778 €) ;
- Des objectifs d'amélioration de l'habitat atteints globalement, malgré un retard sur les objectifs en copropriété en raison de la crise sanitaire repoussant les votes des travaux en assemblée générale. Donc, une activité soutenue de réhabilitation malgré le contexte sanitaire ;
- Des travaux partenariaux suspendus notamment ceux relatifs à la Charte Intercommunale d'Équilibre Territorial, compte tenu du contexte sanitaire et des élections municipales.

### Accueil des gens du voyage

- Un confinement des usagers sur les aires d'accueil une partie de l'année. Une adaptation des missions et activités des agents pour répondre aux exigences nées de la crise sanitaire (distribution des autorisations de sorties, distribution de masques, campagne d'information et de sensibilisation aux gestes barrières, campagne de dépistage en lien avec l'équipe mobile du Chu, suivi des groupes en diffus pour s'assurer de l'effectivité d'un suivi médical, arrêt des activités socio-éducatives, etc.) ;
- Un niveau global d'activité supérieur aux années précédentes (nombre d'interventions sur le stationnement illicite, nombre d'interventions techniques, nombre d'inscriptions au cned, nombre de demandes de bourses, accueil groupes familiaux sur la Baumette).

### Santé Publique

- Portage du marché de mise en accessibilité des accueils de la Ville d'Angers et des services d'Angers Loire Métropole. Les services téléphoniques et les accueils des deux collectivités sont équipés de la solution Acceo, permettant de recevoir des personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques par un système d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée des propos. La solution s'est déployée en 2020 ;
- Le lancement du premier appel à projets du CLS en novembre 2020 :  
Sur 4 thématiques prioritaires : les addictions, la santé mentale, la nutrition et l'accès à la santé et aux droits ;  
17 dossiers reçus et 12 dossiers retenus et actions financées dont 2 déposés dans le cadre du Contrat de Ville Unique ;  
Budget de 35 000 euros : ALM, ARS, Projet alimentaire territorial.

### Transition Écologique

- Engagement des Assises de la Transition Écologique en octobre, un processus participatif citoyen pour définir une feuille de route concertée avec les acteurs du territoire, ses habitants ;
- Engagement d'ALM et de la Ville d'Angers dans un contrat de Transition Écologique de 29 actions opérationnelles pour 303 M€ ;
- Signature d'une convention de délégation de gestion de la digue de Belle Poule avec le Syndicat départemental pour la valorisation agricole du bassin de l'Authion (SYDEVA) ;
- Signature d'un avenant de prolongation de la délégation de gestion des systèmes d'endiguements de Vernusson et du Petit Louet à l'Établissement public Loire et de la digue domaniale avec l'État.

### Direction Transition Énergétique - Parcs Automobiles

- Adoption et mise en œuvre d'une feuille de route pour permettre la mutation énergétique des parcs automobiles vers des énergies alternatives plus écologiques ;
- Mise en place d'une organisation dégradée adaptée aux mesures sanitaires et permettant aux services prioritaires d'assurer leurs missions.

### Direction Déchets

- Un service public de collecte et gestion des déchets maintenu pendant le confinement ;
- Adoption de la gratuité des composteurs ;
- Un prix pour l'économie circulaire pour ALM reçu à l'occasion du Forum Paris zéro carbone ;
- Schéma directeur déchèteries : dépôt au sol des déchets végétaux inertes Haut-Coudray à Montreuil-Juigné et centre de Villechien, restructuration de la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé.

### Direction Transition Énergétique - Environnement et Prévention des Risques

- Obtention du label Cit'ergie en janvier 2020 ;
- Création de la SEM Croissance Verte et prise de participation d'Angers Loire Métropole ;
- Lancement des travaux de la première station bioGNV ;
- Crise du COVID19 : mobilisation des agents du service pour accompagner ALM dans les opérations destinées à maintenir la continuité du service public.

### Direction de l'Espace Public et tramway

- Les RODP avec ancrage au sol à titre commercial - L'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire du COVID, il en a découlé un impact très fort sur les RODP avec ancrage au sol à titre commercial.
- Construction de la 1<sup>ère</sup> rame dans l'usine d'ALSTOM à Aytres (La Rochelle) ;
- Fin des travaux sur les boulevards du centre-ville afin de permettre la mise en service de la ligne A sur son nouveau tracé en janvier 2021 ;
- Arrêt des chantiers durant 2 mois pour cause de confinement.

### Développement et Projet Tertiaire

- Une dynamique économique confirmée dans le contexte de crise sanitaire : la résilience du territoire. Des indicateurs économiques Entreprises tertiaires services aux entreprises en croissance sur 2020 (nombre de projets en portefeuille, projets aboutis, proportion sourcing exogène, transactions immobilières, création d'emplois). Des secteurs d'activités moins exposés qui sont parvenus à tirer parti de la situation globalement dégradée (services clients, services aux entreprises, informatique, numérique, gestion de systèmes, etc) ;
- La vitalité du réseau d'entreprises et la capacité collective d'adaptation pendant le confinement (plans de continuité de services, pratiques innovantes, mesures d'impact et plans de reprise) ;
- La maîtrise des grands chantiers urbains malgré la crise.

### Enseignement Supérieur et Recherche

- Contribution au Projet Alimentaire Territorial d'ALM, sur le volet économique ;
- Prise en compte de l'impact du COVID dans la politique de soutien à la Recherche : allongement des délais de réponse à l'appel à projets Recherche d'Angers Loire Métropole pour tenir compte du confinement + soutien renforcé aux doctorants ;
- Lancement de l'étude pour la rénovation de l'ENSAM.

### Direction de l'Emploi

- Lancement de la « Cité de l'emploi » : Action expérimentale visant à accompagner de façon individuelle et personnalisée 3 cohortes de 30 personnes chacune (jeunes diplômés non qualifiés, familles monoparentales et séniors) dans 3 QPV (Grand-Bellevue à Trélazé, Roseaie et Belle-Beille à Angers) ;
- Poursuite de l'accompagnement du public dans les parcours de retour à l'emploi malgré la crise sanitaire ;
- Mise en place d'une action de « Phone dating » dans le cadre de l'implantation de la plateforme logistique d'Action exploitée par Khuene + Nagel, au travers d'une opération de recrutement dématérialisée.

## Compte administratif 2020 - Rapport de présentation

### **Épargne de gestion Épargne nette**

- Un budget sincère et volontariste dans son exécution. 93 % des volumes de dépenses prévus lors du BP 2020 ont malgré tout pu être mis en œuvre dans ce contexte de crise ;
  - Des effets significatifs de la crise : un « coût COVID » de 16 M€ anticipés en juin 2020 et 8 M€ constatés au CA 2020. Un effet « décalage » sur 2021 et les années suivantes est néanmoins probable ;
  - Un territoire qui résiste mieux que celui d'autres EPCI : - 6 % d'épargne brute pour ALM contre - 12 % en moyenne pour les EPCI de + de 200 000 habitants (chiffres DGFIP mars 2021) ;
  - Un budget de fonctionnement solide avec : une légère progression des recettes de fonctionnement de + 0,6 % et des taux de fiscalité stables, des charges de fonctionnement (+ 3 %) en hausse notamment pour lutter contre les effets de la crise sanitaire ;
- Une épargne de gestion qui reste supérieure à 98 M€. Un montant élevé qui permet de rembourser les annuités de dette et d'autofinancer largement nos investissements ;
- Un budget d'investissement volontairement dynamique malgré le contexte : 179 M€ de dépenses réalisées en 2020 (soit une progression de + 22 %) qui permettent de maintenir une forte activité économique sur notre territoire avec des investissements contribuant à la transition écologique en cours (tramway notamment) ;
  - Une dette sous contrôle, proche des 500 M€ avec une capacité de désendettement inférieure à 6 années (loin du seuil d'alerte des 12 ans fixés par l'État).

### **L'investissement en 2020**

En 2020, Angers Loire Métropole totalise 178,8 M€ de dépenses d'investissement contre 146,6 M€ en 2019 (soit + 18 %). Ce niveau est exceptionnellement élevé du fait des travaux du tramway et a été en outre réalisé dans le contexte de double confinement de cette année 2020.

La montée en charge progressive des dépenses d'investissement du budget transports a ainsi abouti à 212 M€ de dépenses cumulées depuis 2014.

### **La dette**

L'année 2020 est marquée par une augmentation de l'encours de dette d'un peu plus de 100 M€ quasi exclusivement liée au financement des lignes B et C du tramway (+ 94 M€).

Ainsi au 01/01/2021, l'encours de la dette atteint 499,3 M€.

Cette hausse était programmée et va se poursuivre en 2021 jusqu'en 2023. La situation financière actuelle de la collectivité permet d'absorber cette progression grâce aux décisions financières prises au cours de ces dernières années.

Notre collectivité a préparé depuis plus de 5 ans le financement de cette nouvelle infrastructure aux meilleures conditions. Le niveau exceptionnel des taux depuis l'été 2019 nous permet d'alléger le poids des annuités envisagées avec un taux moyen de 0,57 % sur une durée moyenne de 27 ans pour la dernière campagne d'emprunts à l'automne 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (par 19 voix) :

- Prend acte des rapports 2019 et 2020 d'Angers Loire Métropole,
- Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que ces rapports sont consultables en mairie.

## **Délibération 2022-05-03 Convention relative au prêt gratuit de l'exposition « Place aux Citoyens » par le Département de Maine et Loire**

Madame Monique LEROY, Adjointe, informe les membres de l'Assemblée que, dans le cadre de sa politique citoyenneté, le Département de Maine et Loire propose de mettre à disposition (gratuitement) en faveur notamment des collectivités une exposition itinérante, ludique, pédagogique et interactive, lui appartenant, dénommée « Place aux citoyens ! ». Cette exposition a pour objectifs :

- De sensibiliser les citoyens autour de la notion de civisme, civilité et solidarité humaine,
- De mettre en valeur l'importance de la participation citoyenne,
- D'être ludique et pédagogique dans son approche des notions de citoyenneté.

Cet outil est composé d'un ensemble de panneaux d'informations et de plusieurs modules ainsi que la mise à disposition d'un quizz de 20 questions en ligne.

Madame LEROY présente les différents articles de la convention dont l'objet est de définir les modalités du prêt de l'exposition.

Madame LEROY propose que la commune exploite cette exposition du 7 juin 2022 au 20 juin 2022, afin qu'elle corresponde notamment avec la « journée citoyenne » (du 11 juin). L'exposition se tiendra salle du Conseil Municipal (ou à proximité, les jours des élections législatives).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Valide l'emprunt auprès du Département de Maine et Loire, de l'exposition « Place aux citoyens ! » ;
- Et par conséquent, valide les termes de la convention entre le Département de Maine et Loire et la commune – convention et ses annexes jointes à la présente délibération ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Délibération 2022-05-04</b>	<b>Finances : subvention exceptionnelle – crise en Ukraine</b>
--------------------------------	----------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une discussion s'était tenue il y a quelques semaines en réunion de travail afin d'évoquer la crise en Ukraine. Mesdames LEROY et LASNE réalisent un point sur les actions mises en place et celles engagées au niveau du territoire :

- Point sur la collecte de matériels en lien avec Ukr'ngo ;
- Point sur le logement : Il est nécessaire de trouver des logements afin de pouvoir accueillir des familles en tenant compte des conditions d'accueil (ne pas séparer les familles – ne pas les isoler – présence d'interprètes en raison de la barrière de la langue,...) – des structures inhabitées pourraient correspondre aux besoins mais des travaux importants de remise aux normes notamment sont à réaliser, ce qui génère des coûts élevés et des délais importants. En conséquence, les associations recherchent des familles d'accueil ; actuellement, 170 familles se sont proposées (100 familles d'accueil et 70 familles « relais » pour compléter). Des équipes de bénévoles sont mobilisées afin d'assurer :
  - ✓ le rôle d'interprète,
  - ✓ l'accompagnement dans la scolarisation des enfants,
  - ✓ l'accompagnement à l'emploi des adultes,
  - ✓ l'apprentissage du français,...

Madame LASNE précise que les familles d'accueil ne reçoivent pas d'aide financière ; les Ukrainiens vont percevoir des allocations qui pourraient servir à participer aux frais de la vie de famille. Madame LASNE ajoute que l'association Ukr'ngo dispose d'une adresse mail sur laquelle des personnes prêtes à accueillir des familles ukrainiennes peuvent prendre contact. Des démarches sont ensuite réalisées (formulaire à remplir – contacts entre des membres de l'Association et les familles volontaires – information de la Municipalité,...). Madame LASNE propose qu'une communication soit diffusée dans la Folio'News afin d'informer les Foliosains de l'existence de cette association et de ce qu'il est possible de mettre en œuvre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour), est favorable à la mise en place de cette communication.

Par ailleurs, face à cette situation, les membres du Conseil Municipal sont sensibles à l'aide apportée par les associations dans la gestion des conséquences de ce conflit sur la population.

Afin de soutenir une association qui peut apporter son aide au peuple ukrainien mais également à d'autres populations qui connaissent des situations d'urgence humanitaire, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association La Croix Rouge Française.



Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide :

- De verser une subvention exceptionnelle à l'Association La Croix Rouge Française d'un montant de 1 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération 2022-05-05      Convention d'occupation précaire – fauchage de terrains**

Monsieur ERTZSCHEID informe les membres de l'Assemblée que Monsieur POUPARD serait intéressé pour procéder au fauchage de différentes parcelles, propriétés de la commune. Il s'agit des parcelles cadastrées section C n° 382 – 383 – 384 – 396 – 397 – 398 – 399 et 2090 (cf. plan joint – terrain où se tient le vide-greniers).

Ainsi, il propose de passer une convention d'occupation précaire entre la commune et ce dernier, afin de définir les conditions de son intervention.

Monsieur ERTZSCHEID présente la convention. Celle-ci prévoit notamment que l'exploitant serait autorisé à effectuer le fauchage, le retournement du foin, la mise en botte et l'enlèvement du fourrage sur les terrains définis ci-dessus. Cette autorisation ponctuelle et consentie à titre gratuit, ne constitue qu'une simple tolérance. Il précise qu'il est interdit à l'exploitant de vendre les produits du fauchage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité (19 voix pour) décide :

- De valider les termes de cette convention d'occupation précaire passée entre la commune et Monsieur POUPARD ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Date	N° DM	Objet
14/04/2022	<b>2022-10</b>	Concession cimetière Yvette JAUNEAU / Pour DEFOIS Ambroise et DEFOIS Aimée (née ALLARD) - 15 ans - 125 euros
19/04/2022	<b>2022-11</b>	Concession cimetière Huguette GASNEREAU / Famille PIN-GASNEREAU - 15 ans 125 euros
27/04/2022	<b>2022-12</b>	Acquisition PC portable - SOS Informatique 809,99 € (TVA non applicable)
27/04/2022	<b>2022-13</b>	PV de bornage et de reconnaissance de limites du 21/07/2021 Parcelles cadastrées B n°75-78-607-608-698-699-1136-1137 et 1138

## Questions diverses

- Des travaux de rénovation du réseau des eaux usées vont être réalisés sur la rue de la Liberté ; ces derniers devaient débuter le 2 mai mais l'entreprise a pris contact avec la mairie en fin d'après-midi ce jour, pour finalement informer qu'ils ne commenceront que le 9 mai. L'accès au groupe scolaire va être impacté pendant un peu plus de deux semaines et des aménagements ont été prévus en conséquence. Une communication à l'attention des parents avait été diffusée – au vu des nouvelles dates, une nouvelle information va être transmise. Sur la portion de voie sur laquelle ces travaux vont être réalisés, la circulation et le stationnement vont être modifiés jusqu'au 31 juillet 2022 (date de fin prévisionnelle des travaux) – des déviations vont être mises en place.
- Des travaux de revêtement de chaussée sur la RD 723 sont prévus entre le rond-point de la Perraudière et la commune de Saint Georges sur Loire entre le 20 juin 2022 et le 1<sup>er</sup> juillet 2022. La circulation sera impactée sur cette période.
- Horaires éclairage public : des travaux de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés ; à la suite de ces derniers, il convient, après échanges avec le SIEMML, de revoir les horaires afin de les adapter à la collectivité. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'aborder cette thématique lors de la prochaine réunion de travail des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

*Le Maire,  
Romain AMIOT*

